

S'il y a eu dans le passé un cas particulier où cela s'est produit, peut-être pourrait-il nous éclairer davantage.

[Traduction]

M. McCleave: Ma foi, monsieur le président, j'ignore le motif qui porte le secrétaire parlementaire à parler de divorce, mais je peux imaginer des cas où la question se présenterait. Prenons le cas des vendeurs à qui l'employeur fournit une voiture et qui, à Vancouver, à Calgary, à Toronto ou à Halifax, pourraient se retrouver dans une certaine situation en ce qui concerne le montant qu'il leur faut considérer comme revenu aux termes des articles que nous avons déjà adoptés. Le ministre viendra-t-il dire à ces vendeurs qu'ils sont tous assignés à une cour fédérale à Inuvik—où à un endroit quelconque au Canada—disons Québec? Se rendront-ils à cette cour avec leurs procureurs? Les avocats ne peuvent franchir bien facilement les frontières provinciales. Un avocat est censé connaître le droit de sa province, mais à moins de verser une cotisation à un autre Barreau, il n'est pas censé bien connaître le droit d'une province voisine. Chacun est-il supposé se rendre à Québec par exemple pour aller plaider une cause? Ce serait bien facile de laisser au contribuable désigné par le ministre le choix de déterminer les modalités de la cause, si le ministre décide qu'il ne veut pas l'entendre un jour donné.

[Français]

M. Béchard: Monsieur le président, il faut faire remarquer à l'honorable député et aux membres du comité que l'amendement se lit ainsi:

[Traduction]

Lorsque le Ministre est d'avis qu'une même transaction ou un même événement ou qu'une même série de transactions ou d'événements a donné naissance à une question de droit, de fait ou de droit et de fait qui se rapporte à des cotisations relatives à deux ou plusieurs contribuables...

[Français]

Il s'agit d'un cas précis. A mon avis, l'honorable député ne devrait pas perdre de vue les faits dont fait état l'amendement, parce qu'il est bien stipulé qu'il s'agit d'une même transaction, commune à deux personnes.

Si j'ai parlé tout à l'heure d'un sujet qui est peut-être très cher à l'honorable député d'Halifax-East Hants, c'est par pur hasard. Je n'ai pas parlé de divorce, mais de séparation, ce qui n'est pas la même chose.

[Traduction]

M. McCleave: Monsieur le président, le député de Parry Sound-Muskoka dont j'admire l'érudition ainsi que celle du député qui vient tout juste de parler, estime qu'on a répondu au point que j'ai soulevé, c'est-à-dire:

... qu'une même transaction ou un même événement ou qu'une même série de transactions ou d'événements a donné naissance à une question de droit, de fait ou de droit et de fait qui se rapporte à des cotisations

La difficulté, c'est que peu importe le genre d'assurances qui nous sont données par les gens d'en face, et ces assurances ont été données dans le passé et le seront encore à l'avenir, aucun tribunal du pays n'est lié par l'opinion exprimée dans cette enceinte par un ministre ou secrétaire parlementaire. L'exemple le plus fameux qui s'est présenté il y a bon nombre d'années est celui où M. St-Laurent a fait une déclaration à la Chambre que la Cour suprême du Canada a annulée. Je suis certain que le très honorable représentant croyait parfaitement ce qu'il avait déclaré à la Chambre des communes.

[M. Béchard.]

Étant donné que le gouvernement s'est efforcé de faire ce que nous demandions tout à l'heure, j'accepterai les assurances données par mon collègue, le député de Parry Sound-Muskoka, et mon ami le secrétaire parlementaire, selon lesquelles l'amendement recouvre exactement le point que je voulais démontrer. Dans quelques années d'ici, j'espère que personne ne pourra dire que le député d'Halifax-East Hants s'est levé pour dire: «Je vous l'avais dit».

M. Aiken: Monsieur le président, je n'irai pas jusqu'à dire que cet amendement répond parfaitement aux objections soulevées par mon collègue d'Halifax-East Hants et par moi-même. Je pense qu'il reste certains problèmes marginaux, en particulier celui qu'il a mentionné relatif aux gens vivant loin les uns des autres et qui doivent faire le voyage jusqu'aux tribunaux.

Je pense toutefois que le fait de relier tous les cas à une série d'événements ou à un ensemble de faits répond au point fondamental de l'objection. Ce qui me préoccupait cet après-midi, c'était le problème des gens qui n'ont aucun rapport entre eux si ce n'est que le hasard les a placés dans la même situation. J'ai exprimé mes préoccupations concernant le contribuable qui peut avoir à participer à un appel concernant un autre appel auréolé d'un scandale dont il aimerait mieux être tenu à l'écart. Ce point a été couvert dans une certaine mesure par l'amendement, et même si je n'en suis pas tout à fait satisfait, je dois constater qu'un effort a été fait et je suis prêt à l'appuyer.

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, je voudrais remercier le député de bien vouloir considérer l'amendement que mon collègue, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, a lu et qui doit régler le point très important qu'il avait soulevé. Je suis donc heureux de proposer officiellement maintenant que l'article 174 tel qu'il apparaît à l'article 1 dudit bill soit amendé en supprimant les lignes 38 à 44 de la page 446 et en les remplaçant par ce qui suit. Monsieur le président, nous pouvons peut-être utiliser le texte employé par le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.

M. le vice-président: A l'ordre. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur le fait que l'amendement qu'il voulait proposer maintenant l'a déjà été par le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Gray: Je suis désolé, monsieur le président. Je n'ai pas pu arriver ici au début de la séance de ce soir et mes collègues m'avaient informé qu'il n'avait pas été proposé officiellement.

M. le vice-président: L'amendement est-il adopté?
(L'amendement de M. Olson est adopté.)

M. le vice-président: L'article 174, tel qu'amendé, est-il adopté?

M. Aiken: Monsieur le président, un autre point a été soulevé à propos de l'alinéa (5) b) de l'article 174. J'ai dit que, à mon avis, les mots «n'a pas» figuraient par erreur à la ligne 20. Je pense que nous ne devrions pas adopter l'article avant que je ne sache ce qu'il en est.

• (8.30 p.m.)

M. Béchard: Je le lirai en anglais, car j'ai la version anglaise. Une question a été soulevée concernant le libellé du paragraphe (5), article 174. On prétend que la négation «n'a pas» dans l'alinéa b) de cet article est peu appropriée.